

---

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:*  
**Banque Raiffeisen de Vex, Vex**
2. *Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:*  
**Banque Raiffeisen Hérens, Hérérence**
3. *Contrat de fusion du:* 21.04.2006
4. *Echéance de préavis des créances:* **22.08.2006**
5. *Adresse pour la déclaration des créances:*  
Banque Raiffeisen Hérens, place de l'Eglise,  
1987 Hérérence
6. *Indication: Les créanciers du sujet transférant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art.25 Lfus.*
7. *Remarques:* Les créanciers de la société dissoute (Banque Raiffeisen de Vex) ont le droit à exiger une garantie sur leurs crédits, dans un délai de trois mois dès la publication de la fusion dans le RC, c'est-à-dire jusqu'au 22 août 2006. La Banque Raiffeisen Hérens, société coopérative, 1987 Hérérence, reprend, à titre de succession universelle et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen de Vex, société coopérative, 1981 Vex. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de Vex en date du 21 avril 2006 et par l'assemblée des délégués de la Banque Raiffeisen Hérens en date du 22 avril 2006.  
  
Banque Raiffeisen Hérens  
1987 Hérérence  
  
(03427400)